

Campagne d'appels à projets de recherche thématiques (APR)

MODALITÉS DE SOUMISSION

Tout dossier de soumission d'un projet de recherche thématique doit **obligatoirement** comprendre les documents suivants :

1. un **projet de recherche**,
2. une **note de présentation** des chercheuses et chercheurs devant participer au projet,
3. une **fiche de renseignements administratifs et financiers**.

Ces documents devront être établis avec le plus grand soin, faute de quoi les dossiers ne pourront pas être examinés par le [conseil scientifique](#) de l'Institut (constitués de professionnels, de chercheurs et enseignants-chercheurs). Toute autre pièce jugée pertinente pourra être jointe à l'appui de la demande.

Le dossier sera envoyé en version électronique (format PDF) **en un document unique** par e-mail à l'adresse : depot@gip-ierdj.fr.

Projet de recherche

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice finance **des projets de recherche thématiques, proposés et réalisés par des équipes relevant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en réponse à un appel à projet.**

Les projets de recherche devront être solidement argumentés et **privilégier une approche interdisciplinaire** [cf. encart n°1].

Le projet n'excédera qu'exceptionnellement une **dizaine de pages** (annexes non comprises). Seront mentionnées les **références théoriques** auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheuses et chercheurs comptent particulièrement s'appuyer.

L'objet même de la recherche sera défini avec précision et le **dispositif méthodologique** (hypothèses/problématique, objectifs, approche...) devra être exposé en détail.

Les **données nécessaires à l'étude** devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation. **Nous attirons votre attention sur le respect des règles de protection des données à caractère personnel.**

Les **conditions d'accès au terrain** seront explicitées. La plus grande insistance est mise par l'Institut sur la nécessité **d'apporter la preuve de l'accès aux données, à des personnes clés, au terrain en général**, condition essentielle de la faisabilité de la recherche.

L'accès aux données personnelles nécessite des autorisations préalables qui peuvent être longues à

obtenir, nous vous invitons à vous conformer à la réglementation en vigueur.

Encart n°1 – Les attendus de l'interdisciplinarité

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice s'attache au croisement des savoirs et à la coopération entre le monde de la recherche et les milieux professionnels, au stade de la conception des recherches comme au stade de leur réception.

L'Institut promeut une recherche **interdisciplinaire** sur le droit et la justice, plus apte à répondre aux objectifs de connaissance et aux problématiques issues des mondes juridiques et judiciaires.

La conception et la réalisation de projets de recherche interdisciplinaires constituent un exercice exigeant de collaboration étroite entre les représentants des différentes disciplines concernées, quelles qu'elles soient.

L'**interdisciplinarité** implique de faire travailler ensemble des chercheuses et chercheurs issus de disciplines scientifiques diverses. Elle **suppose la confrontation des différentes approches disciplinaires sur un même objet** et donc un **dialogue** et **des échanges sur les connaissances, les analyses et les méthodes** employées par les disciplines mobilisées. Elle nécessite **de fortes interactions** et **l'enrichissement mutuel entre les spécialités** donc **une coopération active**.

Pour guider les porteuses et porteurs dans la conception des projets, voici quelques indications issues de l'expérience de l'IERDJ.

- Idéalement, les différentes disciplines mobilisées pour la recherche doivent avoir été impliquées dès le début de la conception du projet.
- Idéalement, les problématiques et/ou hypothèses proposées doivent refléter les différents questionnements et les diverses disciplines impliquées.
- Le travail interdisciplinaire suppose la coopération croisée entre les disciplines. Un travail en commun des membres de l'équipe représentant les disciplines impliquées dans le projet est nécessaire tout au long de la recherche.
- Dans la mesure du possible, les savoirs instillés dans le rapport doivent s'appuyer sur l'ensemble des réflexions portées par les différentes disciplines mobilisées et non pas consister en une juxtaposition des points de vue des disciplines.

De façon exceptionnelle, l'Institut peut accorder son soutien à des projets mono-disciplinaires, dès lors que la problématique développée le justifie.

Il conviendra d'exposer les **différentes phases d'exécution de la recherche et de préciser la répartition du travail au sein de l'équipe**. Leur durée ainsi que la durée globale de la recherche devront faire l'objet d'une évaluation aussi précise que possible.

La **durée totale de la recherche** devra être explicitement mentionnée.

Note de présentation des chercheuses et chercheurs

Seront présentés les chercheuses et chercheurs devant participer au projet (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance). Une attention particulière sera portée aux responsables scientifiques, lesquels seront clairement identifiés.

Le projet de recherche devra être porté par au moins une chercheuse ou un chercheur titulaire et impliqué dans la réalisation de la recherche.

L'Institut accepte que soient adjoints à l'équipe de recherche de jeunes chercheuses et chercheurs en postdoctorat. Toutefois, la rémunération de tels postes ne pourra pas être supportée en totalité par le seul

Institut. Des cofinancements sont donc attendus.

Une présentation sommaire des travaux de recherche et des orientations scientifiques des membres de l'équipe est attendue (2 pages maximum par personne).

La collaboration entre plusieurs équipes françaises et/ou étrangères est bien évidemment possible, surtout si elle apporte une dimension interdisciplinaire. **Toutefois, la convention avec l'Institut ne pourra être signée qu'avec un seul établissement porteur du projet.**

Fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche de renseignements peut être téléchargée à partir du site internet de l'Institut à la rubrique « Collaborer » : <https://gip-ierdj.fr/fr/collaborer/>.

La partie administrative de cette fiche est, pour l'essentiel, une reprise synthétique des renseignements contenus dans les deux documents précédents (Projet de recherche et Note de présentation des chercheuses et chercheurs).

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche, la demande de crédits devant être justifiée avec le plus grand soin, poste par poste. Un RIB devra être joint au budget prévisionnel.

Dispositions diverses

Les **projets de recherche non retenus** dans le cadre des appels à projets thématiques ne pourront être déposés en tant que projets spontanés qu'après l'expiration d'un délai d'1 an à compter de la date de clôture de la campagne.

Après évaluation des dossiers par le conseil scientifique de l'Institut, il pourra être demandé aux équipes retenues d'apporter des modifications aux projets de recherche et aux budgets initiaux.

Les **modalités d'exécution des projets** retenus seront précisées par convention entre l'organisme demandeur et l'Institut.

Sauf exception, cette convention prévoit la remise de trois livrables à l'Institut :

- une **note méthodologique**, à échéance variable selon la durée de la recherche (entre 1 et 3 mois après notification de la décision budgétaire),
- un **rapport intermédiaire** de mi-parcours,
- un **rapport final, une note de synthèse et un résumé en français et en anglais** présentant les résultats de la recherche.

La validation de ces documents par l'Institut entraînera la mise en paiement de la partie correspondante du budget (soit 40% après validation de la note méthodologique, 20% après validation du rapport intermédiaire, 10% après validation du rapport final, de la note de synthèse et des résumés et le solde après réception des versions finales).

Conformément à sa vocation, **l'Institut procédera à la diffusion et à la promotion des documents finaux via tout support qu'il estimera adapté (site internet notamment)**. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à la rédaction de la note de synthèse et du résumé.

Pour envoyer le dossier en version électronique : depot@gip-ierdj.fr